



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Mercredi 14 Novembre 2018** à 19h00 à l'Espace Fêtes Culture Jacques Duclos, Place Roger Salengro à Guesnain que se sont réunis les délégués désignés par les communes et la communauté d'agglomération du Douaisis adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils municipaux et le conseil communautaire.

Nombre de communes adhérentes : 11

Nombre de communes de la communauté d'agglomération du Douaisis : 35

Nombre de délégués : 45

Présents : (titulaires et suppléants) 37

Absents : 2

Procuration : 6

Etaient présents (délégués titulaires) : 33

Marie BONNAFIL (Aniche) - Marc HEMEZ (Aniche) - Christian VITU (Aniche) - Pascal JONIAUX (Bruille lez Marchiennes) - Georges CINO (Ecaillon) - Didier FERREZ (Emerchicourt) - Alain BRUNEEL (Lewarde) - Bruno MUNDT (Loffre) - Pascal PRUVOST (Monchecourt) - Michel HAREMZA (Montigny en Ostrevent) - Joël PIERRACHE (Pecquencourt) - Rémy VANANDREWELT (Pecquencourt) - Joël THOREZ (CAD/Arleux) - Damien FRENOY (CAD/Cantain) - Jean Claude DHALLUIN (CAD/Courchelettes) - Marylise FENAIN (CAD/Cuincy) - Claude HEGO (CAD/Cuincy) - Jean Michel SZATNY (CAD/Dechy) - Nadia BONY (CAD/Douai) - Jean Luc DEVRESSE (CAD/Douai) - Michel LEBLOND (CAD/Férin) - Didier TASSEL (CAD/Fressain) - Francis FUSTIN (CAD/Goaulzin) - Denis LAMY (CAD/Goaulzin) - Marilyne LUCAS (CAD/Guesnain) - Romuald SAENEN (CAD/Guesnain) - Alain KLEE (CAD/Lallaing) - Arnaud PIESSET (CAD/Lallaing) - Colette CAPA (CAD/Roost Warendin) - Didier CARREZ (CAD/Sin le Noble) - Christophe DUMONT (CAD/Sin le Noble) - Véronique LEGRAND (CAD/Sin le Noble) - Claudine PARNETZI (CAD/Waziers).

Etaient présents (délégués suppléants) : 4

Hocine MAZY suppléant de Frédéric CHEREAU (CAD/Douai) - Reine DEFRANCE suppléante de Thierry FAIDHERBE (CAD/Flers en Escrebieux) - Bernard OLIVIER suppléant de Christian POIRET (CAD/Lauwin Planque) - Yves Marie BLOCQUET suppléant de Caroline BIENCOURT (CAD/Râches).

Etaient présents par procuration : 6

Jacques ELIAS (CAD/Anhiers) donne pouvoir à Marilyne LUCAS (CAD/Guesnain) - Robert STRZELECKI (CAD/Flers en Escrebieux) donne pouvoir à Christophe DUMONT (CAD/Sin le Noble) - Bruno DAUTREMEPUICH (Masny) donne pouvoir à Véronique LEGRAND (CAD/Sin le Noble) - Youssef MANHAB (Auberchicourt) donne pouvoir à Nadia BONY (CAD/Douai) - Jacques LECLERCQ (CAD/Roost Warendin) donne pouvoir à Colette CAPA (CAD/Roost Warendin) - Henri DERASSE (CAD/Aubigny au Bac) donne pouvoir à Denis LAMY (CAD/Goaulzin).

Etaient absents et excusés : 2

Dominique RICHARD (CAD/Waziers) - Henri COQUELLE (CAD/Faumont).

**OBJET : INSTALLATION D'UN SANITAIRE POUR LES CONDUCTEURS DE BUS A SIN LE NOBLE
- LYCEE RIMBAUD**

Monsieur FRENOY indique que le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis a procédé à l'installation d'un sanitaire pour les conducteurs de bus au droit du Lycée Rimbaud à Sin le Noble, et à proximité de la salle des sports. Ce terrain d'assiette appartient à la Commune.

Pour ce faire, des travaux d'extension du réseau électrique ont dû être réalisés.

Suite à la demande de Monsieur le Maire de Sin le Noble, le Bureau syndical en date du 16 septembre 2015 et le Comité syndical en date du 7 octobre 2015 ont approuvé la prise en charge financière de l'ensemble de ces travaux par le SMTD.

A l'époque, le SMTD avait entériné le montage financier suivant :

- Les travaux de raccordement dans le terrain d'assiette, pris en charge directement par le Syndicat, pour un montant de 539.39 € HT.
- Les travaux de raccordement en dehors de l'assiette pris en charge par la commune et remboursés ultérieurement par le Syndicat à la commune, pour un montant de 11 458.39 € HT.

Suite à la délibération de la commune de Sin Le Noble en date du 13 septembre 2016, les services municipaux ont fait parvenir au SMTD pour signature une convention financière de prise en charge de ces travaux selon le schéma suivant :

- Les travaux de raccordement dans le terrain d'assiette, pris en charge directement par le Syndicat, pour un montant de 6.836,81 € HT.
- Les travaux de raccordement en dehors de l'assiette pris en charge par la commune et remboursés ultérieurement par le Syndicat à la commune, pour un montant de 4.621,58 € HT.

Suite à des échanges entre les services municipaux et ceux du SMTD, il s'avère que la décision du SMTD avait été prise sur la base d'un document d'ERDF erroné. Afin de pouvoir signer la convention proposée par la Commune, il est nécessaire de délibérer sur la bonne base de répartition financière.

Avis favorable du bureau syndical, lors de la séance du 10 Octobre 2018.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir :

- Approuver la convention financière de prise en charge de l'extension du réseau électrique pour l'alimentation de l'installation d'un bloc sanitaire à Sin Le Noble
- Autoriser le Président à signer ladite convention.

Le Comité après avoir délibéré

Nombre d'inscrits : 45

Nombre de votants : 43

Suffrage exprimé : 43

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

APPROUVE la convention financière de prise en charge de l'extension du réseau électrique pour l'alimentation de l'installation d'un bloc sanitaire à Sin Le Noble et **AUTORISE** le Président à signer ladite convention.

Fait et délibéré en séance



Accusé de réception

Nom de l'entité publique	Syndicat Mixte des Transports du Douaisis
Numéro de l'acte	SMTD-18-11-6-1
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	1.1 - Marchés publics
Objet de l'acte	SMTD - INSTALLATION D'UN SANITAIRE POUR LES CONDUCTEURS DE BUS A SIN LE NOBLE - LYCEE RIMBAUD
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	059-255900441-20181116-SMTD-18-11-6-1-DE
Date de transmission de l'acte	16/11/2018
Date de réception de l'accuse de réception	16/11/2018